

Réunion ordinaire du jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/06/2024, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés : SOLANA-LASSALLE Maryline,
DROUART Sandrine, pouvoir à M. René PETIT

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix

Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23/05/2024 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14.

Ordre du jour :

❖ Remerciements :

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- la famille DESPAX pour le décès de Madame Annick DESPAX
- la famille CAHUZAC pour le décès de M. Paul CAHUZAC (Saint-Lary)

❖ Informations diverses :

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir les réponses pour les subventions pour l'installation des jeux pour enfants. L'Etat versera une aide de 30% au titre de la DETR (soit 14 360 €) et la Région a attribué 20% d'aide soit 9 573 €. Il remercie le sénateur Dufour et le député TAUPIAC qui ont soutenu ce projet. Le décalage dans le temps de ce projet a permis d'obtenir un subventionnement à hauteur de 50%.

Au conseil de juillet, M. le Maire indique qu'il fera le point sur le coût des repas à la cantine pour voir s'il sera nécessaire d'adapter les tarifs.

M. René PETIT intervient pour dire que nos interrogations sur la meilleure manière de relayer les alertes météo transmises par la Préfecture ont peut-être trouvé une réponse. Il présente l'application panneaux pocket qui permet à chaque personne qui a téléchargé gratuitement cette application sur son portable d'être informée des vigilances déposées par la mairie. Pour la Mairie, cela suppose de payer une cotisation de 230 € par an. Cette somme paraît modique

car elle permet de faire circuler largement et rapidement les alertes. Tout le conseil est d'accord pour souscrire à ce service pour un an. M. Philippe BIAUTE précise que Gers Numérique travaille une offre de son côté, cela pourrait être une bonne solution en attendant.

❖ Comptes rendus de réunions :

M. Cédric ZANARDO fait la présentation du rapport sur la qualité de l'eau fournie par le SIAEP de Vic Fezensac.

Les 19 prélèvements effectués par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont tous été conformes.

Le prix de l'eau passe de 1.62 €/m³ à 1.69 €.

Le nombre des abonnés jégunois augmente régulièrement : 721 en 2021, 724 en 2022 et 758 en 2023.

Les abonnés font des efforts d'économie d'eau avec une consommation moyenne passant de 112m³/an à 104 m³.

Le taux de perte sur le réseau (fuites) s'élève à 26.5% de la production d'eau.

Les impayés sont en progression mais ne représentent que 2% des factures émises.

Le château d'eau de Jégun a été vidé et nettoyé comme tous les deux ans.

Mme Florianne CLAVERIE présente la nouvelle saison des petits marchés qui se déroulera du jeudi 4 juillet au jeudi 29 août. Ils se tiendront toujours avec une animation musicale et 4 visites guidées de Jégun seront organisées sous la houlette de M. Jeannot LABAT. 3 ou 4 randonnées, nouvelle offre de cette année, seront organisées par M. Maurice MARSEILHAN. Un apéritif sera offert par la Mairie à l'occasion du dernier marché de la saison.

❖ Travaux :

M. Cédric ZANARDO dit que les entreprises contactées pour le programme de voirie 2024 doivent envoyer leurs offres jusqu'au vendredi 28 juin. Les travaux réalisés par le Syndicat d'eau, chemin d'Enlégau, seront terminés à la fin du mois.

M. René PETIT explique que le mur des allées devant Vival a, de nouveau, été endommagé. Il va falloir installer des potelets pour en assurer une meilleure protection.

Une protection devra aussi être installée devant la future salle créée dans l'ancien garage TOUZAN (à côté du kiné) et là plutôt que des potelets, la discussion fait ressortir l'idée d'installer une jardinière qui sera tout aussi efficace mais plus jolie à l'œil. Une autre pourra aussi être installée devant chez la coiffeuse.

❖ Délibérations :

❖ **Bail emphytéotique** :

Le Conseil municipal s'était prononcé il y a quelques mois pour autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail avec la société de M. HUREL qui organise l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la salle des sports. Maintenant que les travaux de renforcement vont débiter, il convient de signer le bail lui-même. Ce document prévoit que la société AGPV 3 HM pourra exploiter les panneaux solaires pendant 20 ans moyennant le paiement à la commune de la somme de 50.000 € à la mise en service des panneaux, qu'au bout de 20 ans (2044) l'exploitant pourra restituer le bien ou poursuivre l'exploitation contre paiement d'une redevance annuelle égale à 15% de son chiffre d'affaire.

M. le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer ce bail.

Vote : 14 voix pour

❖ **Décision modificative :**

Mme Pascale RIVIERE explique que suite à une erreur de saisie dans le document budgétaire de 2022, une erreur de 0.50 € (un virgule 0.80 s'est malencontreusement transformé en 0.30 €) s'est glissée dans la reprise des résultats. Il convient de rétablir la situation même si l'enjeu financier est ridicule et de le faire apparaître dans les documents budgétaires de cette année.

Cela se traduit par un transfert de 0.50 € de l'excédent de fonctionnement vers le déficit d'investissement.

Vote : 14 voix pour

❖ **Modification de l'affectation de résultat du Restaurant de la Halle pour 2024**

Par le jeu des rectifications présentées, le déficit d'investissement se trouve augmenté de 0.50 €, il convient donc de modifier la décision d'affectation du résultat du restaurant de la Halle pour affecter 0.50 de plus au compte 1068, ce qui porte le montant de l'excédent de fonctionnement à reprendre à 1 389.64 € et à affecter au 1068 la somme de 3 123.58 €.

Vote : 14 voix pour

❖ **OPAH demande de subvention de M. COTTE Olivier**

La demande présentée au dernier conseil avait été ajournée ; en effet en l'absence, sous les yeux, de la délibération prévoyant ces aides, certains conseillers pensaient que la demande ne pouvait pas être éligible. Après relecture de la délibération sur les aides accordées par la commune dans le cadre de l'OPAH, il s'avère que cette demande est éligible. M. le Maire propose d'accorder la subvention avec son plafond de 1.000 € pour les travaux engagés.

Vote : 14 voix pour

• **Questions diverses :**

M. le Maire indique que Sandrine DROUART ouvre un salon de massage et invite les membres du conseil à une inauguration le vendredi 5 juillet. Toujours pour les invitations, la Pétanque invite les conseillers qui le souhaitent à un apéritif le 23 juin.

Florianne CLAVERIE indique que plusieurs Jégunois l'ont interrogée sur la légalité de l'installation d'une caméra de surveillance au-dessus d'une porte d'entrée donnant sur la rue. La question sera posée à la Gendarmerie. Elle demande les conditions de nettoyage de la salle des sports et trouve que certaines semaines le sol sportif n'est pas propre. M. le Maire lui demande de le signaler à la Mairie pour venir constater et appeler si nécessaire la société chargée du ménage. Elle poursuit en demandant si le barreaudage des petites fenêtres derrière la salle est commandé. M. le Maire lui dit que ce sont les employés communaux qui s'en chargent et que la météo leur permet de faire cela en ce moment. Tout devrait être posé avant la rentrée.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 25 juillet 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h23.